

OBJECTIFS :

Connaître les dangers de l'électricité et être capable de mettre en œuvre les prescriptions de sécurité de la norme NFC 18-510 lors d'interventions élémentaires sur des installations électriques basse tension.

Permettre à l'employeur de satisfaire aux dispositions du Code du travail, du Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage de la NFC 18-510*

* « Pour réaliser des opérations sur ou à proximité d'une installation électrique, le travailleur doit être habilité par son employeur »

PUBLIC :

Personnel non électricien amené à réaliser hors tension des opérations simples sur des installations électriques : remplacement de fusibles ou de lampes, démontage, connexion de prises ou d'interrupteurs... (plaquistes, agents de maintenance, gardiens d'immeubles...), et devant en conséquence détenir l'habilitation adéquate.

PRE-REQUIS :

Savoir lire, écrire et compter.

Le stagiaire doit connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les installations et matériels sur lesquels il doit intervenir.

Préalablement à la formation, le stagiaire aura complété une fiche de renseignements pour définir le besoin et le niveau d'habilitation requis, compte-tenu des opérations réalisées.

CONTENU :

THEORIE ET PRATIQUE DU TRONC COMMUN (aux indices H0, H0V, B0, BS, BE manœuvre) : **6 heures et 1 heure d'évaluation**

- Le principe d'une HABILITATION et ses symboles.
- Les grandeurs électriques (courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.).
- Les effets du courant électrique sur le corps humain.
- Les ouvrages ou installations.
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Les prescriptions sécurité associées aux zones de travail et aux opérations.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Les équipements de protection collective et leur fonction.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel et/ou d'incendie dans un environnement électrique.

MODULE SPECIFIQUE H0.B0.H0V Exécutant : 1 heure

- Les acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention.

THEORIE SPECIFIQUE BS Chargé d'intervention BT (Basse Tension) élémentaire : **2 heures**

- Les limites de l'habilitation BS
- Utilisation des documents applicables
- Les E.P.I (équipements de protection individuelle)
- Matériel et appareillage électriques dans leur environnement
- Mise en sécurité d'un circuit
- Mesure de prévention lors d'une intervention BT élémentaire
- Les procédures de remplacement/raccordement et instructions de sécurités

PRATIQUE SPECIFIQUE BS Chargé d'intervention BT (Basse Tension) élémentaire : **4 heures**

Mise en situation sur les compétences suivantes

- Analyse préalable à l'intervention
- Énumérer les risques dans la zone d'intervention
- Réaliser une intervention de remplacement (Mise hors tension + VAT)
- Réaliser une intervention de raccordement (Mise hors tension + VAT)
- Respecter les limites du BS
- Rendre compte auprès du chargé d'exploitation ou de l'employeur

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateur professionnel d'adultes justifiant de solides compétences en électricité.

NOM DU RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE :

Olivier BOUVIER

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Poste de travail de type tableau électrique.
- Distribution d'un manuel de formation.
- Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats.
- Exercices d'applications sur tableau électrique et/ou sur installation existante.

DATES DE FORMATION :

Veuillez consulter le centre de formations AFA.

DURÉE :

Formation initiale : 14 heures, 10 heures -théorie et 4 heures - pratique (2jours)

Formation de recyclage : 10 heures (la durée du tronc commun est plus courte)

LIEU DE FORMATION :

Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT

Centre AFA - 108 rue de la Rompure, St Lambert des Levées, 49400 SAUMUR

Au sein de votre entreprise (en intra)

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Evaluation des connaissances par QCM (70% de bonnes réponses requis) et de savoir-faire par une mise en situation.

SANCTION VISÉE :

Titre d'habilitation électrique en cas de réussite aux épreuves.

Attestation de formation

*Une formation de recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir en fonction des tâches du salarié.
La périodicité suggérée est de 3 ans.*